

Appel à candidature d'un maraîcher ou maraîchère BIO



organisé par la commune de Soudeilles en Corrèze (19)

Date de clôture de l'appel à candidature : prolongation jusqu'au **16 juin 2025**

Contexte :

La commune souhaite installer un maraîcher, aux pratiques respectueuses des sols et de l'environnement (minimum cahier des charges agriculture BIO) sur son territoire. Elle a fait l'acquisition d'un terrain de 8ha5 comprenant 3,5 ha de surface agricole disponible.

La commune propose la location d'un terrain équipé du matériel nécessaire à la production maraîchère BIO.

Objectifs poursuivis par la commune :

Les projets doivent être axés sur le maraîchage biologique, gardant la possibilité de collaborer avec d'autres agriculteurs et/ou d'ajouter des activités complémentaires sur le site.

Ils doivent également être prêts à participer à un projet en partenariat avec la commune, visant à approvisionner les circuits courts locaux (habitants de la commune) et les repas scolaires de la commune (~20 enfants) voire du RPI regroupant 3 communes (~60 enfants).

De manière générale, la commune vise à :

- tendre vers plus d'autonomie alimentaire, production de légumes toute l'année
- développer les circuits courts - fournir en priorité les habitants et la restauration scolaire de la commune,
- accroître la qualité alimentaire,
- réduire les coûts carbone (circuits courts, sol vivant)
- recréer du lien social
- créer une nouvelle activité agricole sur la commune
- favoriser l'accès à du foncier à de nouvelles initiatives

Situation géographique description du terrain

- proximité de la départementale et à moins de 5 km du centre ville d'Egletons (commune de 4200 habitants)
- parcelle bien desservie route communale et piste (réalisée en 2024)
- à 150m d'une zone touristique (lac du Deiro)
- altitude située entre 550 et 580 m
- très légère pente (5%) exposition sud ouest
- des analyses de sol ont été menées sur site avec la chambre d'agriculture (voir annexe 3)

Voir les cartes présentées en annexe.

Matériels et infrastructure mise à disposition

La commune a acté le financement et projet :

- la mise en place d'un bitunnel de 770m² ;
- l'installation d'un bassin de récupération de pluie couplés aux local / serres
- une chambre froide (27m³)
- une serre de stockage pour le matériel

Le branchement du terrain à l'alimentation en eau potable et électricité est faite. Une piste a aussi été créée en 2024.

Les autres investissements seront à la charge du porteur de projet qui pourra bénéficier d'aides (arrosage, petits matériels, autres tunnels...).

Rappelons que l'objectif de la commune est de faciliter l'installation d'un maraîcher, les investissements prévus se veulent facilitateurs et seront donc validés et discutés en amont avec le porteur de projet retenu.

Un bail rural à clause environnemental sera établi entre les deux parties permettant la location du foncier et des infrastructures qui resteront propriété de la commune ;

A titre indicatif sur la base de l'investissement prévu, le montant du loyer serait de l'ordre de **100 €** la première année (début d'activité souhaité en **2026**), **180 €** la deuxième année puis de l'ordre de **250 €**/mois la 3ème année. Ce montant sera dépendant et ajusté suivant les investissements matériels et la surface agricole retenus conjointement par la commune et le porteur de projet. L'eau et l'électricité seront à la charge du locataire.

Les services offerts à proximité des terrains agricoles

La commune de Soudeilles dispose d'une école primaire (du CP au CE2) et fait partie d'un RPI avec les communes environnantes allant de la maternelle au CM2 : <https://mairie-soudeilles.fr/>

Elle se situe à 5 km d'Egletons disposant de tous les commerces et services.

Modalités de candidature

Les candidatures des personnes intéressées sont attendues jusqu'au **lundi 16 juin 2025** inclus. Une visite de terrain pourra être organisée sur demande.

Pour l'envoi des candidatures ou pour de premiers renseignements :

Commune de Soudeilles

Le Bourg

19300 SOUDEILLES

mail : mairiesoudeille@wanadoo.fr

Thomas MIGNAUT

Maire adjoint – en charge du suivi du dossier

Tel : 07-81-07-82-89

mail : foret_vivante@yahoo.com

Les candidatures, pour être recevables, devront comprendre :

- un dossier de candidature complet
- CV à jour

Modalités de sélection

La commune évaluera les projets selon trois critères : la viabilité technique et économique (40%), l'adéquation avec le projet communal (40%), et la viabilité humaine du projet (20%).

Sur la base de l'analyse des candidatures, des candidats seront sélectionnés et seront conviés à la commune discuter de leur projet courant juillet 2025.

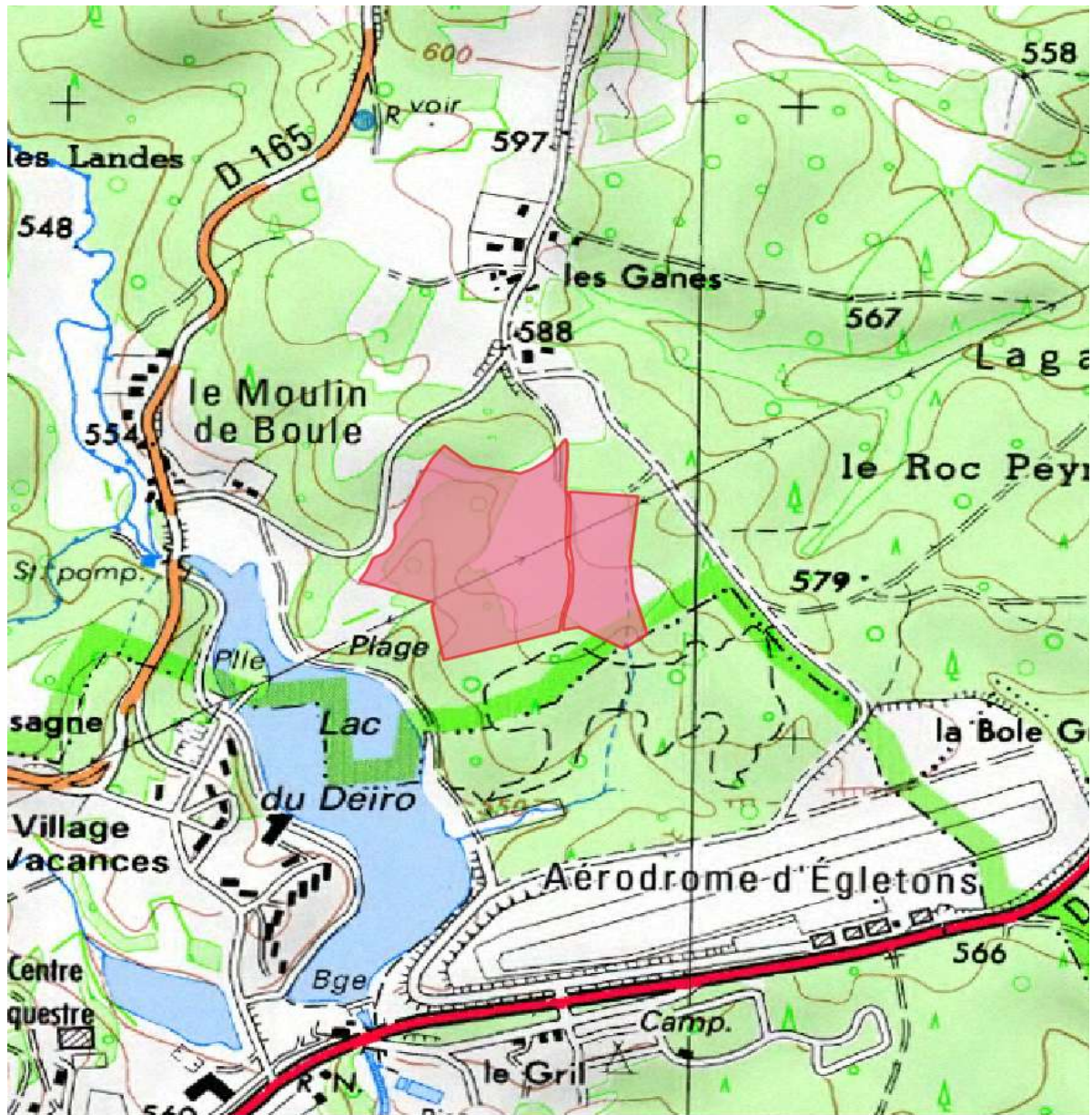
La sélection définitive des candidats aura lieu **courant juillet 2025**.

Profils souhaités

Ces éléments ne sont pas nécessairement exhaustifs ou limitants.

- ✓ Être porteur d'un projet agricole individuel en maraîchage respectant le cahier des charges agriculture biologique et pouvoir ; envisager que d'autres activités complémentaires peuvent être installées sur le site;
- ✓ Les expériences significatives en maraîchage et/ou la capacité agricole seront valorisées.
- ✓ Présenter ou être en capacité de travailler un prévisionnel d'activité économique réaliste et sincère.
- ✓ Participer à un projet de territoire, en partenariat avec la collectivité et de participer aux temps d'échanges avec les agents municipaux.
- ✓ Adhérer au projet communal et créer des synergies : production de légumes à destination préférentielle des habitants de la commune, et de la restauration collectives des primaires de Soudeilles voir du RPI.
- ✓ Produire toute l'année (4 saisons), et développer la commercialisation en circuit-court

ANNEXE 1 carte de situation

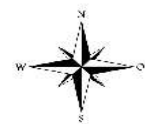


Légende

- Projet_commune
- Emprise_commune

Echelle : 1:10000

0 100 200 m

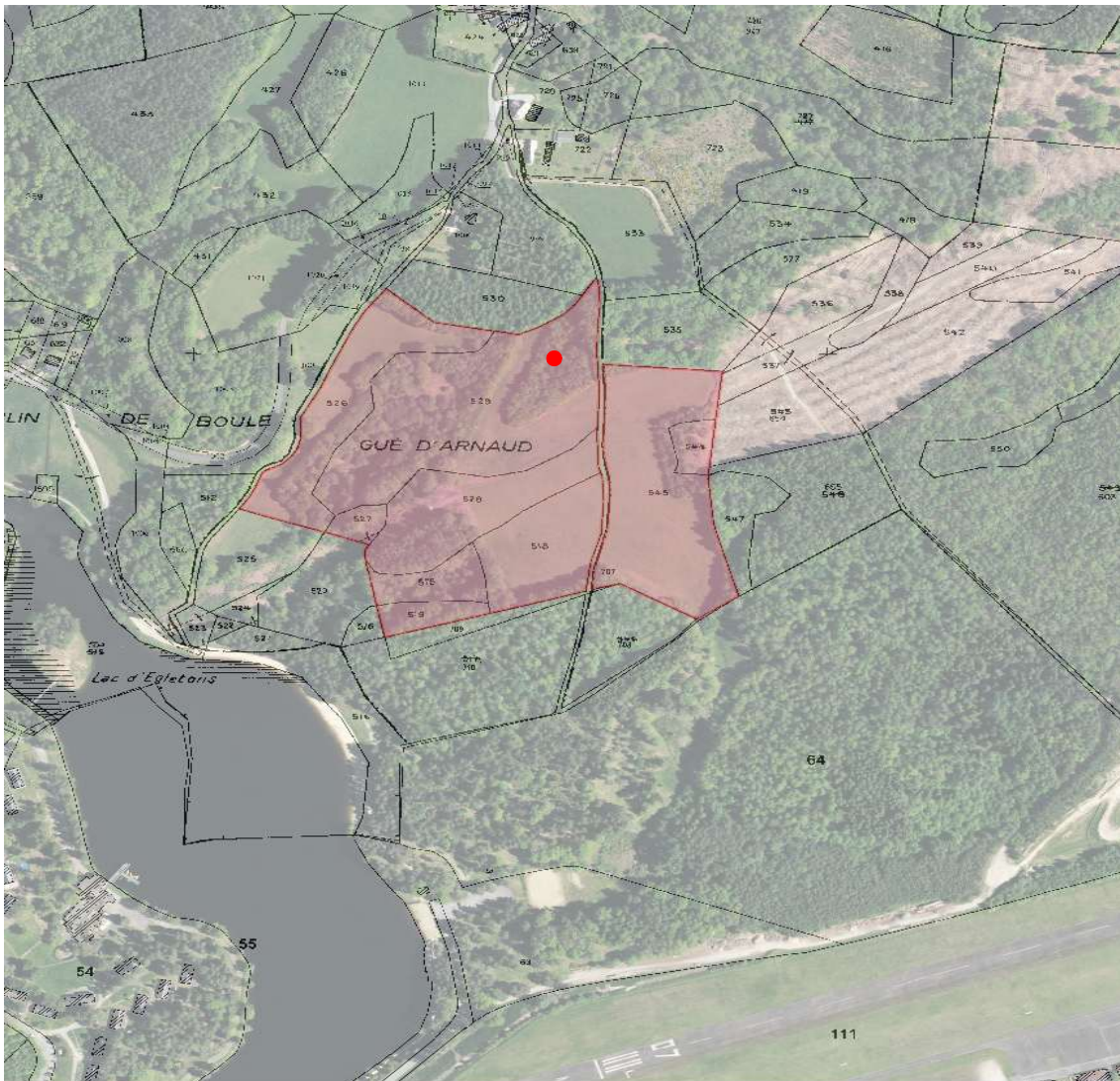


ANNEXE 2 - carte de situation (photo-aérienne)

Surface agricole environ 3,5 ha

Surface forestière de 5 ha (boisement feuillu essentiellement)

● Position des tunnels (orientation Nord_Sud) – défriche en cours



Légende

Projet_commune
Emprise_commune

Echelle : 1:6000

0 100 200 m



ANNEXE 3 – résultats des analyse de sol dans la partie prairiale (suite)



VILLE DE LIMOGES
LABORATOIRE REGIONAL DE CONTRÔLE DES EAUX
25 avenue Marconi
87100 LIMOGES
Tél: 05 55 04 46 20 Fax: 05 55 04 46 29
courriel: labo@limoges.fr



D1926298013
MAIRIE DE SOUDEILLES
LE BOURG
19300 SOUDEILLES

N° analyse :
231006-11450
Intermédiaire :
CA19 MMFUSCIEN

Profondeur de prélèvement
Sol : 5cm
Sous-sol : 5cm

Etat d'acidité

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau	Interprétation				Méthode	
				très faible	faible	normal	élevé		très élevé
CEC	10.1	meq%	> 70	XXXXXX					NF X 31-130
Taux de Saturation	12.8	%							Calcul
pH H ₂ O	6.2	unité pH	6.2 - 6.6	XXXXXX					NF ISO 10390
pH KCl	4.2	unité pH		XXXXXX					NF ISO 10390
Calcaine total		%							NF ISO 10683
Calcaine actif		%							NF X 31-106

Etat Organique

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau	Interprétation				Méthode	
				très faible	faible	normal	élevé		très élevé
Matière organique	7.8	%	2.5 - 3.5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 10694
Azote total	3.6	p.mille	1 - 2.5	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF ISO 13878
C/N	12.6	mg/kg MS	9 - 11	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul
S-SO ₄ (Soufre)									Méthode Scott

Etat Minéral

Déterminations	Résultats	Unité	Niveau	Interprétation				Méthode	
				très faible	faible	normal	élevé		très élevé
P ₂ O ₅ Dyer	134	p.p.m.	100	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					NF X 31-160
P ₂ O ₅ Olsen	32	p.p.m.	50	XXXXXX					NF X 31-161
K ₂ O (Oxyde de potassium)	56	p.p.m.	120	XXXXXX					NF ISO 11263
MgO (Oxyde de Magnésium)	20	p.p.m.	100	XXXX					NF X 31-108
CaO (Oxyde de Calcium)	299	p.p.m.	1800	XX					
Na ₂ O (Oxyde de sodium)		p.p.m.							
Rapport K2O/MgO	2.8		1.3	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX					Calcul

Equilibre du sol

Déterminations	Résultats	Unité
K ₂ O (Oxyde de potassium)	0.1	meq%
MgO (Oxyde de Magnésium)	0.1	meq%
CaO (Oxyde de Calcium)	1.1	meq%
TOTAL	1.3	meq%
H3O+	8.8	meq%
CEC	10.1	meq%
Taux de saturation	12.8	%



Etat en Oligoéléments

Déterminations	Résultats	Unité	Teneur soluble	Interprétation				Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	
Cu EDTA (cuivre)		p.p.m.						
Zn EDTA (zinc)		p.p.m.						
Mn EDTA (manganèse)		p.p.m.						
Fe EDTA (fer)		p.p.m.						NF X 31-120
Pb EDTA (plomb)		p.p.m.						
Cd EDTA (cadmium)		p.p.m.						
B (bore)		p.p.m.						NF X 31-122

Etat en Elements-Traces Métalliques

Déterminations	Résultats	Unité	Seuil	Interprétation				Méthode
				très faible	faible	normal	élevé	
Hg (Mercure)		mg/kg MS						
Cd (Cadmium)		mg/kg MS						NF EN 16175-2
Cr (Chrome)		mg/kg MS						
Cu (Cuivre)		mg/kg MS						
Ni (Nickel)		mg/kg MS						
Pb (Plomb)		mg/kg MS						
Zn (Zinc)		mg/kg MS						NF EN 16170
Se (Sélénium)		mg/kg MS						
As (Arsenic)		mg/kg MS						
Sr (Strontium)		mg/kg MS						
Ba (Baryum)		mg/kg MS						
Sb (Antimoine)		mg/kg MS						
P (Phosphore)		mg/kg MS						
Al (Aluminium) échangeable		p.p.m.						
Co (Cobalt)		mg/kg MS						Méthode Jafarson
Mn (Manganèse)		mg/kg MS						
Fe (Fer)		mg/kg MS						
Mn (Manganèse)		mg/kg MS						NF EN 16170
B (Bore)		mg/kg MS						

Réserve Fertilisation et Etat calcique du sol

P ₂ O ₅	100	unités/ha	K ₂ O	-180	unités/ha	MgO	-220	unités/ha	CaO	-4300	unités/ha
-------------------------------	-----	-----------	------------------	------	-----------	-----	------	-----------	-----	-------	-----------

Interpretation

Il est impossible de prévoir un rendement dans les conditions d'acidité où se situe votre sol, il faut CHAULER !
Commencer avec 1 à 1.5 T/ Ha de CaO selon CEC puis faire un redressement avec 2 x 1.5 T / Ha de CaO sur 3 ans selon culture.
Vous pouvez utiliser pour le redressement et le chaulage d'entretien un amendement calcique cru.
Calcaine à action rapide : multiplier la quantité de CaO par 2
Calcaine à action moyennement rapide : multiplier la quantité de CaO par 2.5
Calcaine à action lente : multiplier la quantité de CaO par 3
Il est urgent d'apporter un amendement magnésien
Unités de MgO à apporter au minimum : 300